tenue dans ces résolutions était absurde et ne pouvait être mise en pratique, bien qu'elle soit l'idée niême que le gouvernement a incorporé dans ce projet, sous un autre point de vue. (Ecoutes! écoutes!) Et le président du conseil a voté comme je l'ai fait moi-même, contre l'introduction du principe électif, et en faveur du maintien du principe de la nomination, non pas pour les mêmes raisons que moi, mais pour des raisons tout à fait différentes, ainsi qu'il l'expliqua alors. Mais l'opinion qu'il entretient aujourd'hui en faveur d'un conseil législatif nomme par la couronne est l'opinion qu'il partageait alors, et je serai heureux de voir s'opérer ce changement. Mais c'est un changement dont le peuple n'avait aucune idée lors de la dernière élection. changements survenus dans l'esprit de nos hommes publics ont été si grands, depuis très peu de temps, que je maintiens que nous avons le droit de penser, de nous arrêter et de réfléchir. (Ecoutez! écoutez!) Voyez le programme qui a été présenté sur ce sujet, par le comité constitutionnel demandé par le président du conseil. La partie du rapport de ce comité qui souleva le plus d'opposition est celle qui recommande une confedération de l'Amérique Britannique du Nord. Et l'on sait parfaitement que ce que le gouvernement a offert, à l'époque de sa formation, était que le moindre projet d'une fédération des deux Canadas aurait lieu d'abord, et le plus vaste projet d'une fédération de toutes les provinces viendrait ensuite. Il devait d'abord chercher à organiser un gouvernement fédéral pour le Canada seul, et l'étendre ensuite, à mesure que les circonstances le permettraient, à toutes les colonies de l'Amérique Britannique du Nord. Eh bien! dans le court espace d'un peu moins de trois mois, les idées se sont trouvées tellement changées que l'on cessa de parler de la confédération des Canadas, et qu'elle fut remplacée par la confédération de toutes les provinces. Ce projet de la confédération de l'Amérique Britannique du Nord, qui paraissait avoir si peu de partisans il n'y a que quelque temps encore, nous fut subitement présenté avec l'appui d'un grand nombre de partisans. Comment savonsnous s'il ne se fera pas un autre changement dans quelque temps—que tout le système dont nous nous occupons maintenant, et sur lequel les hon. messieurs ont exprimé leurs opinions devant le pays, ne sera pas changé de nouveau, sans que le peuple, que l'on

prétend être si satisfait de ce projet, ait eu l'occasion de prendre la chose en considération, ou de voter pour ou contre ce projet? Je crois donc qu'il serait plus sage, et qu'il vaudrait mieux, dans l'intérêt de tout le pays,—et que cela augmenterait considérablement la force que possédérait ce gouvernement confédéré, que le peuple votat sur ce projet par le moyen constitutionnel d'une élection générale, avant qu'il ne soit définitivement décrété comme constitution de ces Je crois que, si vous voulez l'enracolonies. ciner dans l'esprit du peuple, vous feres disparaître l'objection qui peut s'élever en tout temps et servir d'instrument, entre les mains de gens mal disposés, pour créer du mécontentement plus tard. Et je dis que, afin de faire accepter ce projet par les provinces d'en-bas, il est désirable de suivre cette conduite. Quelle est la raison de la méfiance avec laquelle on regarde ce projet dans les provinces d'en-bas? Elles disent que le gouvernement du Canada le pousse si rapidement qu'il doit y avoir quelque arrière pensée, qu'il y a quelque chose là dedans qui le mettra dans une meilleure position,qu'en conséquence, il en presse l'adoption par le peuple du Canada et des provinces d'en-bas sans lui donner le temps de l'examiner franchement. L'une des objections que l'on fait dans les provinces d'en-bas est que notre intérêt dans cette question est si grand, et que nous sommes embarrassés de tant de difficultés, que nous désirons que les autres provinces s'unissent à nous afin que, au moyen de leur crédit réuni au nôtre, nous puissions contracter de plus fortes dettes, et mettre à exécution nos projets de travaux publics, dont nous retirerons tous les avantages, bien que les provinces maritimes supporteraient leur partie de la dépense. Pour le moment, donc,-à moins que le parlement impérial ne fasse un grand déploiement de pouvoir,-il sera impossible de l'imposer aux provinces d'en bas. Elles disent que le Canada, en le pressant comme il le fait, doit avoir d'autres objets en vue, qui ne sont pas visibles pour le moment. Pouvons-nous croire pour un instant que les messieurs qui doivent se rendre en Angleterre pourront presser le gouvernement impérial d'imposer cette mesure coûte que coûte,-que les provinces inférieures en veulent ou non,—en disant que comme le Canada possède la plus nombreuse population-les deux tiers de toutes les provinoes-e'il désire l'avoir, les autres doivent